

Duree de preavis lors d'une demission

Par Mistinguette11, le 19/11/2012 à 21:25

Je suis assistante dentaire, apres un contrat de professionnalisation en cdd, j'ai signé le cdi il y a 3 mois. Ayant trouvé un poste plus interessant je demissionne. Mon preavis est bien d'un mois?

Par P.M., le 19/11/2012 à 22:22

Bonjour,

Le préavis à respecter est celui prévu à la Convention Collective applicable en cas de démission...

Par Mistinguette11, le 20/11/2012 à 07:04

C'est ce que j'ai fait mais j'ai un doute du fait du cumul cdd/cdi. Pourriez vous me renseigner svp?

Par **P.M.**, le **20/11/2012** à **12:37**

Bonjour,

Il faudrait donc que vous indiquiez la durée du contrat de professionnalisation ainsi que lintitulé exact de la Convention Collective applicable à défaut de son numéro...

Par Mistinguette11, le 21/11/2012 à 11:27

Le contrat de professionnalisation etait d'une duree de 18 mois et c'est la convention collective nationale du personnel des cabinets dentaires

Par P.M., le 21/11/2012 à 12:24

Nonjour,

Suivant l'art. 3.1 de la Convention collective nationale des cabinets dentaires avec une ancienneté comprise entre 6 mois et 2 ans le préavis est donc d'un mois...

Par Mistinguette11, le 21/11/2012 à 12:32

Je vous remercie Cordialement

Par Okiki, le 07/02/2016 à 20:14

Je suis secrétaire dans un cabinet dentaire depuis 9 ans en cdi je veux démissionne combien ai je de préavis à faire et dois je le faire totalement

Par P.M., le 07/02/2016 à 23:18

Bonjour tout d'abord,

Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...